Maître d'ouvrage: GPM Aménagement Midi-Pyrénées
139 rue Antonin Balmes - ZA Tournezy
34070 MONTPELLIER

Département de la Haute-Garonne
Commune de NAILLOUX

Route de Saint-Léon - Chemin de Trégan
Section ZC n°198

Lotissement "Côté Sud"

PLAN DE VENTE

Lot n°52

Superficie : 1144m²

Plan de situation sans échelle

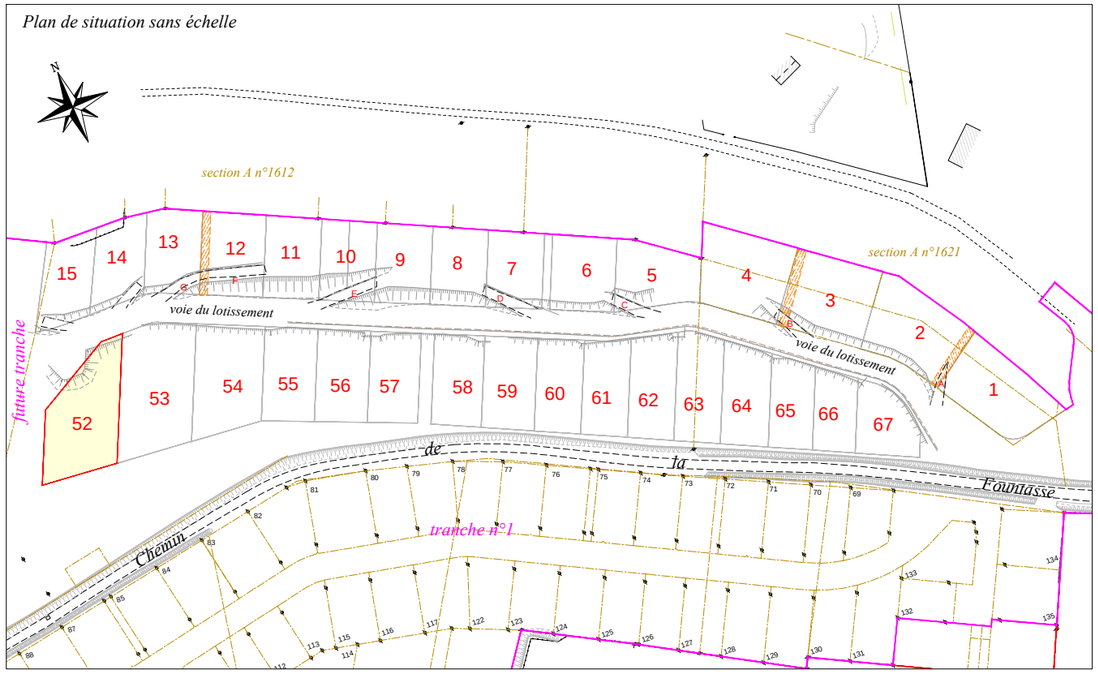

Plan Parcellaire dressé le 24 janvier 2019.

Permis d'Aménager Modificatif n°4 n°031 396 12 N0001-M04 obtenu le 12 mars 2019.

Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement et pourra comporter un cahier des charges.

N° Dossier : 170273		Indice du plan : 1
Nom du fichier : 170273 Plans de vente.dwg		Modifié le :
Dressé le 10 avril 2019 à Auterive		
Dressé par / Contrôle / Validation : JBT/SB/SB		Siège social : 61 route de Toulouse BP 19047 31190 - Auterive Tél. : 05.61.50.56.53 Fax : 05.61.50.88.49 Permanence : 10 rue de la République 31560 Nailloux Tél. : 05.61.83.96.15 18 rue de Tivoli 31000 Toulouse Tél. : 05.61.52.16.72 E-mail : auterive@valoris.expert
VALORIS Géomètre-Expert SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN Membre de l'ordre n°2010C200002	Ordre des Géomètres-Experts Simon BAZALGETTE N° 05122	

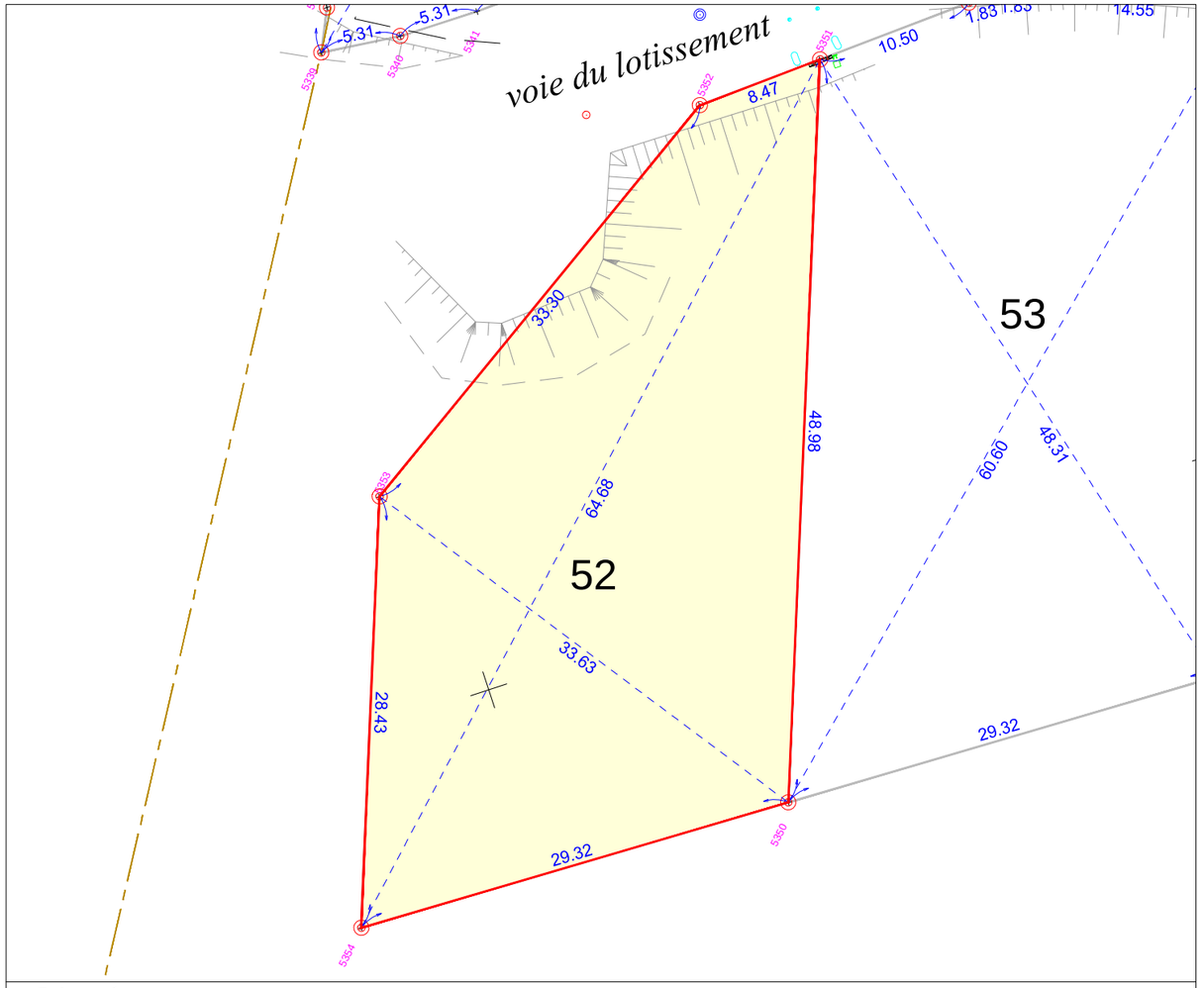

Légende

Echelle : 1/400

- emprise du lotissement
- limite de lot
- application cadastrale
- espaces privatifs
- alignement
- borne
- coffrets, branchements

Permis d'Aménager : Un Permis d'Aménager Modificatif n°4, n°PA 031 396 12 N0001-M04 a été délivré le 12 mars 2019 par la commune de NAILLOUX.

Origine du périmètre: Les limites de l'opération sont issues du plan de remembrement avec procés-verbal dressé le 29 novembre 2002 par Monsieur CABANIS, Géomètre-Expert à TOULOUSE, du plan de bornage division avec procés-verbal de bornage dressé le 03 août 2006 par la SCP SAINT-AUBIN BAZALGETTE, Géomètres-Experts à AUTERIVE, dossier n°06101, du plan de division dressé le 26 janvier 2012 par la SELARL SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN, Géomètres-Experts à AUTERIVE, dossier n°10004, et du plan de division dressé le 18 septembre 2012 par la SELARL SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN, Géomètres-Experts à AUTERIVE, dossier n°10004.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitudes :
1/ Une servitude de passage et de réseaux avec raccordement sur réseaux existants grevant les espaces communs du lotissement au profit des futures tranches de l'opération devra être constituée par acte notarié.
2/ Une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et pluviales (3.00m) grevant le lot n°2 et la partie A au profit de la propriété VILLENEUVE, cadastrée section A n°1621, à constituer par acte notarié.
3/ Une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et pluviales (3.00m) grevant le lot n°3 au profit de la propriété VILLENEUVE, cadastrée section A n°1621, à constituer par acte notarié.
4/ Une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et pluviales (3.00m) grevant le lot n°12 et la partie F au profit de la propriété PALMADE, cadastrée section A n°1612, à constituer par acte notarié.

Les coffrets et branchements ont été relevés le 24 janvier 2019, leurs positions ont pu faire l'objet de modifications au cours des travaux du lotissement.